conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonium acetate

17836-250G

Version 1.3 Date de révision

17.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Ammonium acetate

FDS-nombre 000000020234

Type de produit Substance

Remarques Document conformément à l'Art. 32 du Règlement (CE)

1907/2006.

acetate d'ammonium Nom Chimique

No.-CAS 631-61-8

Numéro d'Enregistrement : 01-2119828440-45

REACH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la

substance/du mélange

: Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Honeywell Specialty Honeywell International, Inc.

Chemicals Seelze 115 Tabor Road

GmbH Morris Plains, NJ 07950-2546

Wunstorfer Straße 40 USA

30926 Seelze Allemagne

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations,

veuillez prendre contact

avec:

: PMTEU Product Stewardship: SafetyDataSheet@Honeywell.com

Page 1 / 16

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonium acetate

17836-250G

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)

+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	NoCAS NoIndex Numéro d'Enregistrement REACH NoCE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
acetate d'ammonium	631-61-8 01-2119828440-45 211-162-9		100 %	N.C.*

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonium acetate

17836-250G

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

N.C.* - Pas de substance dangereuse - pour information seulement

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

Transférer la personne à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonium acetate

17836-250G

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: oxydes d'azote (NOx) Ammoniac Oxydes de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Page 4 / 16

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonium acetate

17836-250G

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs DNEL/PNEC

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonium acetate

17836-250G

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
acetate d'ammonium	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		9,11 mg/m3	Inhalation	
acetate d'ammonium	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		10,34mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
acetate d'ammonium	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		2,24 mg/m3	Inhalation	
acetate d'ammonium	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		5,17mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
acetate d'ammonium	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		5,17mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
acetate d'ammonium	Eau douce: 3,08 mg/l	Assessment factor: 50
acetate d'ammonium	Eau de mer: 0,308 mg/l	Assessment factor: 500
acetate d'ammonium	Station de traitement des eaux usées: 677 mg/l	Assessment factor: 10
acetate d'ammonium	Sédiment d'eau douce: 2,51 mg/kg dw	
acetate d'ammonium	Sédiment marin: 0,251 mg/kg dw	
acetate d'ammonium	Sol: 0,72 mg/kg dw	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonium acetate

17836-250G

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel délai de rupture: > 480 min Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l`EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonium acetate

17836-250G

Version 1.3 Date de révision

17.12.2022

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : solide

Couleur : incolore

Odeur : faible

poids moléculaire : 77,08 g/mol

Point de fusion

(décomposition)

113 °C

Inflammabilité : combinaison modéremment inflammable .

Limite d'explosivité,

supérieure

: Non applicable

Limite d'explosivité,

inférieure

Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-

inflammation

donnée non disponible

Température de : 115 °C

décomposition Température de décomposition

pH : 6,7 - 7,3

à 20 °C

Hydrosolubilité : 1.480 g/l

à 20 °C

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: donnée non disponible

Page 8 / 16

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonium acetate

17836-250G

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité : env. 1,170 g/cm3

à 20 °C

Masse volumique

apparente

: env. 660 kg/m3

9.2 Autres informations

Produit hygroscopique.

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme

comburant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

115 °C

Température de décomposition

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts Acides forts

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonium acetate

17836-250G

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ammoniaque oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale: donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée: donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation: donnée non disponible

Irritation de la peau: Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Irritation des yeux: Espèce: Lapin

Résultat: irritation légère

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

donnée non disponible

Toxicité à dose répétée: Note: donnée non disponible

Danger par aspiration:

Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonium acetate

17836-250G

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien donnée non disponible

Autres informations: donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Essai en semi-statique

Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Valeur: 308 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50

Taux de croissance

Espèce: Skeletonema costatum (diatomée marine)

Valeur: > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Toxicité pour les microorganismes:

CE50

Essai en statique

Espèce: Pseudomonas putida

Valeur: 7,2 mg/l Durée d'exposition: 16 h Méthode: DIN 38412

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonium acetate

17836-250G

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité: donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Page 12 / 16

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonium acetate

17836-250G

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:Marchandise non dangereuse

IMDG:Marchandise non dangereuse

IATA: Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:Marchandise non dangereuse IMDG:Marchandise non dangereuse IATA:Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE		Non applicable
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonium acetate

17836-250G

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
Allemagne	Fribourg : 0761/19240
, managina	Göttingen: 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonium acetate

17836-250G

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List N'est pas en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Page 15 / 16

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonium acetate

17836-250G

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations:

CE Communauté Européenne CAS Chemical Abstracts Service DNEL Derived no effect level PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very biaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.